

Lexique des termes forestiers usuels

CRPF Pays-de-la-Loire – CRPF Bretagne

A

ABROUTISSEMENT

- ◆ Consommation des pousses d'arbres par le bétail ou le gibier.

ACCROISSEMENT

- ◆ Augmentation des dimensions et du volume, pour les arbres.
En particulier : accroissement annuel du volume par hectare.

ACCOMAGNEMENT

- ◆ Arbres n'ayant pas de but de production de bois d'œuvre. Conservés au moment des coupes ou introduits à la plantation, ils ont pour fonction d'aider à l'amélioration de la qualité du peuplement objectif (élagage, stabilité, rectitude...).

ARBRE OBJECTIF

- ◆ Dans un peuplement forestier, arbre faisant partie des essences objectif dont les caractéristiques de vigueur et de conformation sont suffisantes pour permettre de le mener au terme du cycle de gestion (peuplement final en futaie régulière, critères optimaux d'exploitation en futaie irrégulière).

ARBRE PRECOMPTABLE

- ◆ Arbre ayant atteint la dimension minimale (en général 17,5 cm de diamètre) retenue pour pouvoir être pris en compte dans un inventaire ou une typologie.

AUBIER

- ◆ Couche externe du tronc, encore vivante, transportant la sève et dont le bois est souvent moins coloré et moins durable que le cœur.

B

BALIVAGE

- ◆ Opération (quantifiée par un plan de balivage) qui consiste, **dans un taillis sous futaie**, à choisir et à désigner un nombre suffisant (en fonction de la norme prévue) de baliveaux de bonne qualité pour assurer le maintien du traitement en taillis sous futaie. L'usage de ce terme doit être évité en dehors du cadre de la gestion en taillis sous futaie.

BALIVEAU

- ◆ Arbre d'un taillis sous futaie (éventuellement d'un taillis) ayant à peu près l'âge du taillis qui l'entoure, issu de semis, ou à défaut de rejet, (si possible affranchi ou sur le point de l'être), conservé lors de la coupe de taillis sous futaie. Il présente des caractéristiques de forme et de vigueur qui laissent présager la production à terme de bois d'œuvre de qualité.

BOUQUET

- ◆ Groupe d'arbres de dimension et d'âge voisins occupant une surface comprise entre 20 ares et 50 ares.

BROGNEUX

- ◆ Se dit d'un arbre présentant des protubérances sur l'écorce avec des gourmands.

C

CAPITALISER

- ◆ Augmenter le volume de bois d'oeuvre sur pied d'un peuplement en exploitant volontairement moins que la production de ce peuplement.

CEPEE

- ◆ Ensemble des rejets d'une même souche.

CHABLIS

- ◆ Arbre renversé, déraciné ou cassé par suite d'un incident climatique le plus souvent (vent, neige, givre, etc, ...).

CLOISONNEMENT

- ◆ Ouverture linéaire réalisée à intervalles réguliers dans un peuplement pour faciliter les travaux d'entretien ou les exploitations et leur mécanisation. Les cloisonnements font en général 4 à 5 m de large et sont espacés de 10 à 35 m.

CODOMINANT

- ◆ Dans un peuplement, arbre dont le sommet se situe à la même hauteur ou pratiquement à la même hauteur que celui des arbres les plus hauts, mais dont le houppier est concurrencé (comprimé) par celui des sujets les plus vigoureux (arbres dominants).

CONVERSION

- ◆ Traitement qui consiste à passer d'un régime à un autre, en conservant les mêmes essences, pour augmenter la production de bois d'oeuvre.
Exemple : passage du taillis sous futaie à la futaie.
Remarque : le passage de la futaie au taillis est une régression, sauf si, après avoir fait le choix de la conversion en futaie, il se révèle en définitive que la station n'a pas la fertilité requise pour atteindre l'objectif souhaité avec l'essence en place.

COUPE

- ◆ *Coupe d'amélioration (générique)*
Regroupe toutes les coupes qui ont pour objet d'améliorer le peuplement par le prélèvement des tiges de moindre valeur et / ou gênantes sans que le régime soit modifié.

- ◆ *Coupe sanitaire*
Coupe légère réalisée dans un peuplement arrivé à maturité, mais devant être maintenu sur pied au-delà de l'âge d'exploitabilité (ou du diamètre objectif), pour attendre son renouvellement dans les meilleures conditions sanitaires possibles. Cette coupe n'enlève que les arbres malades ou dépérissants qui ne peuvent attendre le renouvellement sans risquer de perdre une grande partie de leur valeur. Elle ne doit pas remettre en cause les objectifs fixés, le régime et le traitement
Dans les peuplements en croissance, les éclaircies sélectives sont réalisées à intervalles suffisamment rapprochés pour pouvoir éliminer les arbres dépérissants au fur et à mesure du développement du peuplement, sans qu'il soit nécessaire de prévoir des coupes sanitaires.

- ◆ *Coupe d'urgence*
Terme administratif correspondant à une coupe exceptionnelle, liée à un problème grave, imprévisible, nécessitant une intervention rapide pour éviter la dégradation des bois ou des peuplements touchés. Le C.R.P.F. doit être informé de cette coupe.

- ◆ *Coupe de Taillis sous Futaie (TSF)*
Coupe réservée au traitement en Taillis sous Futaie. Un plan de balivage fixe la norme à atteindre, la coupe de TSF réalise trois opérations simultanées – choix des arbres à conserver, choix des arbres à exploiter, recrutement des baliveaux. La rotation des coupes est égale à l'âge d'exploitabilité du taillis.
La coupe est réalisée en deux temps :
 - Coupe rase du taillis à l'exception des baliveaux,
 - Exploitation des réserves prévues en coupe.

- ◆ *Coupes de régénération*
Regroupe toutes les coupes permettant de régénérer naturellement un peuplement traité en futaie régulière. Elles sont en général progressives. Une coupe d'ensemencement est suivie d'une ou plusieurs coupes secondaires.
La dernière coupe de régénération est la coupe définitive.
En Pays de la Loire :
 - pour le chêne, du fait de fructifications suffisantes régulières il est recommandé de ne pas faire durer les coupes de régénération plus de 8 ans. (Coupe d'ensemencement, deux coupes secondaires et la coupe définitive),
 - pour le pin maritime, la régénération naturelle se fait en général par coupe rase.

- ◆ *Coupe rase*
Coupe en une seule fois de la **totalité** du peuplement.

- ◆ *Coupe d'éclaircie* (cf. éclaircie)

- ◆ *Coupe extraordinaire*

Terme administratif qui recouvre toute coupe non prévue au plan simple de gestion pour laquelle une autorisation est nécessaire.

◆ *Coupe de jardinage*

Coupe réservée au traitement en futaie jardinée. Elle associe étroitement les opérations d'amélioration et de régénération, avec les travaux qui y sont liés, de façon à maintenir, sur une unité de gestion, l'équilibre défini par une norme de jardinage. Par extension, ce type de coupe peut être appliqué aux peuplements irréguliers, à condition de bien définir les opérations qu'elle inclut.

COUVERT

- ◆ Proportion de la surface couverte par la projection verticale au sol des houppiers de l'ensemble des arbres d'un peuplement.

CROCHETAGE

- ◆ Travail superficiel du sol, manuel ou mécanique, ayant pour but de détruire tout ou moins en partie, la couverture vivante, de remuer la couverture morte et d'ameublir les horizons superficiels du sol, pour les rendre aptes à recevoir les graines.

D

DÉBARDAGE

- ◆ Transport de bois en forêt (en général jusqu'au point de chargement du camion).

DÉBUSQUAGE

- ◆ Transport des bois coupés depuis le lieu d'abattage jusqu'à un endroit où ils sont repris par d'autres moyens de débardage (débusquage jusqu'à une piste de débardage par exemple).

DECAPITALISER

- ◆ Enlever plus que la production d'un peuplement sans compensation (par replantation).
- ◆ Diminuer la valeur d'un peuplement.

DÉGAGEMENT

- ◆ Opération culturale ayant pour but de supprimer ou d'affaiblir toute végétation susceptible de gêner le développement de semis ou de jeunes plants objectif.

DETOURAGE

- ◆ Eclaircie localisée autour des plus beaux sujets afin de favoriser le développement de leur houppier et leur croissance.

DEPRESSAGE

- ◆ Opération consistant à réduire, souvent de façon systématique, une densité trop forte de jeunes semis ou de jeunes rejets, pour accroître leur vigueur et leur stabilité. Cette opération ne donne pas de produits ligneux vendables.

DOMINANT

- ◆ Arbres les plus vigoureux d'un peuplement. Leurs houppiers sont les plus hauts (étage dominant) et contraignent les houppiers des (arbres) codominants et des (arbres) dominés.

DOMINE

- ◆ Arbres les moins vigoureux d'un peuplement. La hauteur moyenne de leurs houppiers, très concurrencés (comprimés) par ceux des arbres dominants et codominants, est inférieure à la hauteur moyenne des houppiers du peuplement (étage dominé).

DRAGEON

- ◆ Rejet émis par une racine superficielle.

E

ÉCLAIRCIES

- ◆ Réduction de la densité d'un peuplement non arrivé à maturité en vue d'améliorer la croissance et la forme des arbres objectifs restants. Les produits ligneux exploités sont vendables.
- **Eclaircie sélective** : enlèvement d'arbres choisis au profit des plus beaux.
 - *par le bas* : élimination d'arbres dominés,
 - *par le haut* : élimination d'arbres dominants ou codominants.L'éclaircie sélective est une opération sylvicole qui améliore la qualité moyenne d'un peuplement.
- **Eclaircie systématique** : enlèvement d'une ligne sur 3 lignes en général. Souvent réservée à la première éclaircie des peuplements artificiels homogènes, l'éclaircie systématique n'améliore pas la qualité moyenne d'un peuplement.
- **Eclaircie sélective cloisonnée** : c'est une combinaison des deux précédentes. Dans les peuplements artificiels, enlèvement systématique d'une ligne sur 4, 6 ou 8 en général (cloisonnement) et éclaircie sélective dans les bandes restantes. Dans les peuplements naturels, ouverture d'un cloisonnement de 4 m à 5 m de large tous les 25 à 35 m. Cette opération améliore la qualité générale du peuplement et facilite l'exploitation et sa mécanisation.
- **Eclaircie de détournage** : cf détournage.

ELAGAGE

- ◆ Elimination des branches de la base du tronc.
N.B. : Ne pas confondre avec la taille.
- **Elagage artificiel** : opération qui consiste à couper au ras du tronc les branches non désirables. Cette opération se pratique sur des arbres jeunes afin d'éviter la formation de nœuds importants qui dévaloriseraient la bille.
- **Elagage naturel** : Phénomène de mort et de chute des branches en l'absence de lumière permettant en conséquence l'amélioration de la forme et de la qualité du fût de l'arbre.

EQUIENNE

- ◆ S'applique à un peuplement forestier dont les arbres sont sensiblement du même âge.

ENRICHISSEMENT

- ◆ Plantation de trouées plus ou moins grandes permettant d'augmenter le nombre de brins d'essences objectif d'un peuplement pour conforter le traitement choisi. Les trouées doivent au minimum avoir une largeur égale à 1,5 fois la hauteur dominante du peuplement. **Les enrichissements sont très difficiles à réussir.**

ESSENCE

- ◆ Terme forestier correspondant à l'espèce botanique d'un arbre. En sylviculture ce terme, accompagné d'un identifiant complémentaire permet de préciser le rôle d'une essence dans le peuplement. On peut distinguer :
- ◆ Essence précieuse : regroupement arbitraire d'essences dont le bois peut être très recherché, à condition que sa qualité soit suffisante. En général : Merisier, Frêne, Noyers. A cette liste principale sont parfois rajoutés : Erables, Tilleuls, Alisier torminal.
- ◆ Essence objectif : essence désignée pour rester et pour assurer à terme la production ligneuse principale du peuplement. Cette essence détermine la sylviculture qui sera appliquée au peuplement.
- ◆ Essence principale : essence prépondérante dans un peuplement.
- ◆ Essence d'accompagnement : essence différente de l'essence objectif, maintenue pour favoriser l'obtention de bois de qualité. La production ligneuse des essences d'accompagnement n'a qu'une fonction secondaire.

ETAGE (d'un peuplement)

Les étages correspondent aux classes de hauteur dans lesquelles se répartissent les houppiers des arbres :

- **Étage dominant** : ensemble des arbres les plus hauts (dont les houppiers forment la strate supérieure) ; on distingue souvent, dans l'étage dominant, les arbres dominants et les arbres codominants, moins développés.
- **Étage dominé** : ensemble des arbres d'une taille légèrement inférieure à celle des précédents.
- **Sous-étage** : ensemble des arbres, souvent d'une autre classe d'âge ou d'une autre essence que l'étage dominant, formant une strate, nettement dominée, placée sous le couvert des étages dominants et dominés.

Le sous-étage doit être distingué du sous-bois qui est formé par la végétation arbustive et herbacée présente sous le couvert des arbres. Le sous-bois est d'une hauteur inférieure à celle du sous-étage.

EXPLOITABILITÉ

- ◆ Critères d'âge ou de diamètre, prédéfinis, indiquant l'âge ou la dimension que devra atteindre un arbre pour fournir le bois attendu. La valeur de ces critères est bien évidemment fonction de l'objectif recherché. Plusieurs types

d'exploitabilité peuvent être distingués : physiologique, technique, économique, financière...

F

FÛT

- ◆ Partie du tronc de l'arbre sur pied comprise entre sa souche et son houppier.

FUTAIE

- ◆ Peuplement forestier composé d'arbres issus de graines (semis ou plants).
- ◆ Régime sylvicole correspondant.
- ◆ Par extension ce terme peut être appliqué aux anciens taillis ou taillis sous futaie en fin de conversion comportant des arbres issus de rejets. C'est alors une futaie sur souche.

FUTAIE REGULIERE

- ◆ Structure : la structure de futaie régulière est celle d'un peuplement où tous les arbres objectifs sont sensiblement de la même classe d'âge (ou de diamètre) sur une unité de gestion.
- ◆ Traitement : une unité de gestion est traitée en futaie régulière quand le traitement sylvicole appliqué s'efforce de maintenir la structure régulière ou cherche à faire évoluer la structure vers une structure régulière : chaque coupe comprend schématiquement un seul type d'opération sylvicole, adapté à la classe d'âge du peuplement. Une série traitée en futaie régulière regroupe un ensemble d'unités de gestion soumises au même traitement.

FUTAIE IRREGULIERE

- ◆ Structure de peuplement non régulière.
- ◆ Traitement comportant sur l'unité de gestion plusieurs classes d'âge sans qu'elles soient forcément toutes représentées (peuplements souvent issus de taillis avec réserves). Le peuplement peut être irrégulier pied à pied, par bouquets ou par parquets.

FUTAIE JARDINEE

- ◆ Forme particulière de futaie irrégulière dont la structure présente sur l'unité de gestion un mélange **convenablement dosé** d'arbres objectifs, de tous âges et de tous diamètres, du semis jusqu'à l'arbre répondant aux critères d'exploitabilité.
- ◆ Traitement où toutes les classes d'âge sont représentées selon un équilibre qui se pérennise dans le temps. Cet équilibre se traduit par une norme généralement exprimée en nombre de tiges ou en surface terrière par classe d'âge.

G

GAULIS

- ◆ En futaie régulière issue de régénération naturelle, stade où les tiges encore serrées et flexibles ont une faible hauteur (3 à 8 m) et un faible diamètre (1 à 5 cm).
Le gaulis succède au fourré et précède le perchis.

GELIVURE

- ◆ Fente longitudinale suivant un plan radial, généralement due au gel. Se referme et se cicatrise en laissant un bourrelet extérieur souvent visible sur l'écorce. Constitue un défaut fréquent du chêne. (cf. : arbre gélivé).

GOURMAND

- ◆ Branche latérale qui se développe sur le tronc en général après sa mise en lumière brutale ou un élagage artificiel trop poussé. Les gourmands génèrent des nœuds qui déprécient la valeur du bois.

GRUME

- ◆ Tronc, ou section de tronc, d'un arbre abattu, ébranché et recouvert ou non de son écorce.

H

HHORIZON

- ◆ Terme pédologique qui désigne les différentes couches de sol distinctes sur un profil.

HOUPIER

- ◆ Ensemble des branches d'un arbre et de la partie du tronc non comprise dans le fût.

HYDROMORPHE

- ◆ Qualifie un sol d'un excès d'eau temporaire ou permanent.

M

MARTELAGE (ou griffage, ou marquage)

- ◆ Désignation des arbres à exploiter ou à conserver à l'aide d'un marteau forestier, d'une griffe (rainette), ou d'une marque de peinture.

MYCORHIZE

- ◆ Association à bénéfice réciproque entre un champignon et les racines d'un arbre.

N

NETTOIEMENT

- ◆ Opération dans les jeunes peuplements de 3 à 8 m de hauteur, destinée à éliminer les sujets tarés ou mal conformés et à améliorer le dosage des essences en mélange. Les produits issus de cette opération ne sont en général pas vendables.

NON PRECOMPTABLE

- ◆ Arbres dont le diamètre à 1,30 m est inférieur à 17,5 cm.



OBJECTIF

- ◆ Production attendue en fonction du traitement retenu. La production attendue peut être une production de bois (cas général) mais aussi la production de loisirs (chasse, accueil...), la protection des sols, le maintien de la biodiversité...Du choix de l'objectif ou des objectifs (dans ce cas il faudra indiquer l'objectif déterminant) découlent les orientations de gestion pour la forêt, le peuplement, la parcelle.
- ◆ Voir essence.

P

PARCELLE

- ◆ Parcelle forestière : division de la forêt utilisée comme cadre de référence géographique. Elle peut constituer une unité de gestion si elle est assez homogène en terme de conditions de milieu et de peuplements.
- ◆ Parcelle cadastrale : unité juridique et foncière servant de base d'identification d'une portion de territoire par l'Administration.

PARQUET

- ◆ Grand bouquet d'une surface comprise entre 50 ares et 1 hectare.

PASSAGE A LA FUTAIE

- ◆ Désigne le nombre d'arbre (ou le volume des arbres) qui sont passés des dimensions non précomptables aux dimensions précomptables sur une période déterminée.

PEUPEMENT

- ◆ Ensemble des végétaux ligneux (hors sous bois), quel que soit leur stade de développement, poussant sur une unité de gestion forestière.
Les peuplements peuvent être qualifiés de différentes façons :
 - **Artificiel** : peuplement installé par régénération artificielle (plantation ou semis).
 - **Irrégulier** : peuplement formé de tiges de dimensions (hauteur, grosseur) nettement dissemblables.
 - **Mélangé** : peuplement formé de tiges appartenant à deux ou plusieurs essences, soit toutes feuillues, soit toutes résineuses, dont aucune ne représente plus de 80 % du nombre de tiges.
 - **Mixte** : peuplement composé à la fois de feuillus et de résineux, dont aucune ne représente plus de 80 % du nombre de tiges.
 - **Pur** : peuplement formé d'au moins 80 % de tiges appartenant à la même essence.
 - **Régulier** : peuplement formé de tiges de dimensions (hauteur, grosseur) analogues.

PLOT

- ◆ Grume débitée en plateaux dans le sens de la longueur, et reconstituée par entassement : concerne les bois de qualité menuiserie ou ébénisterie.

PROFIL (pédologique)

- ◆ Aspect du sol en section verticale montrant la succession des différents horizons de la surface à la roche-mère.

PRECOMPTABLES

- ◆ Arbres dont le diamètre à 1,30 m est supérieur à 17,5 cm.

On distingue :

- Les Petits Bois (PB) dont le diamètre est compris entre 17,5 cm et 27,5 cm.
- Les Bois Moyens (BM) dont le diamètre est compris entre 27,5 cm et 47,5 cm.
- Les Gros bois dont le diamètre est supérieur à 47,5 cm.
Eventuellement, il est possible de diviser cette classe en deux en distinguant les Très Gros Bois qui sont les arbres d'un diamètre supérieur à 67,5 cm.

R

RECÉPAGE

- ◆ Coupe au ras du sol opérée pour régénérer le taillis.

RÉGÉNÉRATION

Voir coupe.

RÉGIME

- ◆ Mode de renouvellement qui permet de perpétuer la forêt.
On distingue :
 - **Le régime de la futaie** : régénération à partir de semences (semis ou plantations).
 - **Le régime du taillis** : régénération par rejets et drageons avec une révolution généralement de courte durée.
 - **Le régime du taillis sous futaie** : régénération mixte : par semences pour les arbres de la réserve, par rejets ou drageons pour les brins du taillis.

REJET

- ◆ Tige issue d'un bourgeon qui s'est développé sur la souche généralement suite à un recépage.

RÉMANENTS

- ◆ Résidus laissés sur place (branches, houppiers, tiges, ...) après l'exécution d'une exploitation.

RÉSERVE

- ◆ Arbre maintenu sur pied lors du passage en coupe de Taillis sous Futaie.

RÉVOLUTION

- ◆ **Futaie régulière** : durée d'un cycle de production, de l'installation d'un peuplement jusqu'à son renouvellement.
- ◆ **Futaie irrégulière et futaie jardinée** : cette notion n'est pas applicable à ces traitements qui sont théoriquement renouvelés en permanence.

ROTATION

- ◆ Intervalle de temps entre deux passages en coupes de même nature sur une même unité de gestion.

ROULURE

- ◆ Décollement du bois entre deux cernes annuels, fréquent chez le châtaignier et dépréciant totalement ou partiellement le bois d'œuvre.

S

SÉRIE

- ◆ Ensemble de parcelles ou sous parcelles ayant le même objectif ou le même traitement.
Série feuillue, série résineuse, série mixte (feuillus et résineux mélangés), série futaie régulière, série taillis...

SOUS PARCELLE.

- ◆ A l'intérieur de la parcelle forestière, unité de gestion constituée d'un même type de peuplement.

SOUS-SOLAGE

- ◆ Travail du sol en profondeur.

STATION

- ◆ Etendue de terrain de superficie variable caractérisée par un ensemble de conditions écologiques externes ou internes relativement homogènes.

STRUCTURE

- ◆ Forestière : caractérise la manière dont les tiges d'un peuplement se répartissent par rapport à leur hauteur ou par rapport à leur diamètre : la structure dépend du régime et du mode de traitement.
- ◆ de la Végétation : façon dont les végétaux sont répartis et agencés les uns par rapport aux autres, dans un plan vertical (étages de végétation) ou dans un plan horizontal (recouvrement).

SURFACE TERRIERE

- ◆ Somme des surfaces des sections des troncs à 1,30 m de hauteur. S'exprime en m²/ha.
Cette valeur est une expression, dans un contexte donné, pour une essence donnée, de l'espace occupé par les arbres dans un peuplement. Par simplification, la surface terrière peut être considérée comme un indicateur de population (de "concurrence").

T

TAILLE (de formation)

- ◆ Opération consistant à éliminer certaines branches mal placées ou à éviter la formation de fourches pour former une bille de pied.
N.B. : Ne pas confondre avec l'élagage.

TAILLIS SIMPLE

- ◆ Traitement régulier ne comportant que des arbres issus de rejets ou de drageons du même âge.

TAILLIS SOUS FUTAIE

- ◆ Traitement comportant simultanément des arbres issus de drageons ou de rejets soumis au régime du taillis simple et des arbres de franc-pied, les réserves, soumis au régime de la futaie irrégulière et destinés à la production de bois d'œuvre.

Le traitement en taillis sous futaie suppose le suivi **d'une norme** précisant la répartition en nombre des tiges de futaie par catégories de diamètres. La rotation des coupes est déterminée par l'âge d'exploitation du taillis. Les arbres de l'âge du taillis, réservés lors de la coupe de TSF, sont les baliveaux. Les arbres de 2 fois l'âge du taillis sont les modernes et ceux de 3 fois l'âge du taillis, les anciens.

TAUX DE PRELEVEMENT

- ◆ Rapport entre ce qui a été prélevé en coupe sur ce qu'il y avait avant la coupe, exprimé en pourcentage.
Le taux de prélèvement peut s'exprimer en pourcentage du nombre de tige, du volume ou de la surface terrière.

TRAITEMENT

- ◆ Nature et organisation des opérations sylvicoles (coupes et travaux) qui sont effectuées au cours des années dans un peuplement donné pour en assurer l'amélioration et la régénération, selon l'objectif défini.

Exemple : pour une futaie régulière de chêne le traitement appliqué sera celui des éclaircies sélectives à rotation de 8 ans avec régénération naturelle à 150 ans par coupe d'ensemencement suivie de 2 coupes secondaires et d'une coupe définitive espacées de 2 ans.

TRANCHAGE

- ◆ Obtention de feuilles de placage par passages successifs d'une bille contre un couteau tranchant.

TTRANSFORMATION

- ◆ Traitement qui se traduit par un changement de l'essence objectif sur une unité de gestion et éventuellement, par un changement de structure et de régime.

Exemple : coupe d'un taillis de bouleau suivie d'un reboisement en Pin Maritime.

TTYPOLOGIE

- ◆ Mise en évidence, étude et description de types. En forêt, les typologies de station et les typologies de peuplement sont les plus couramment utilisées.
 - Type de station forestière.
Résumé et synthèse des caractéristiques d'un ensemble de stations forestières analogues par leurs conditions écologiques.
 - Type de peuplement.
Catégorie de peuplement forestier définie en tenant compte au moins de sa structure et de sa surface terrière.